



Rapport annuel 2008



Procure une aide sociale et psychologique
aux femmes victimes de violence conjugale
et à leurs enfants

46, rue de Montchoisy, 1207 Genève
Association déclarée d'utilité
publique

Reçoit le soutien de la République et Canton de
Genève et le soutien de la Ville de Genève pour la
mise à disposition des locaux

Centre de consultation

46, rue de Montchoisy, entretiens sur rendez-vous
du lundi au jeudi
Tél.: 022 797 10 10
Fax : 022 718 78 30

CCP 12-2961-6

le comité

Francine Payot Zen-Ruffinen, présidente
Anne-Florence Dami, vice-présidente
Irena Brysz, trésorière
Laurence Berkovits-Ody
Colette Fry
Dominique Quiroga
Jean Rossiaud

l'équipe

Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice
Béatrice Cortellini, psychologue/psychothérapeute
FSP, thérapie de famille, postgrade en guidance
interactive et approche cognitivocomportementale
Catherine Fleury, assistante sociale HESTS, thérapie
de famille

Anne Lanfranchi, éducatrice HESTS,
thérapie de famille

Corinne Lequint Akérib, éducatrice HESTS,
formation psychosociale systémique,
aide aux victimes de traumatismes

Karen Monnard, psychologue FSP

Michèle Perruchoud, éducatrice HES,
formation en aide aux victimes LAVI

Laura Puma, assistante sociale

Béatrice Villacastin, psychologue FSP, spécialisée
en victimologie, postgrade en guidance interactive

Nicole Riedlin, secrétariat et informatique

Marie-Agnès Dougoud, diplômée en travail social,
intervenante psychosociale auxiliaire

Marie-Caroline Tabin Descombes, diplômée en
travail social, intervenante psychosociale auxiliaire

Anita Casal, diplômée en travail social, intervenante
psychosociale auxiliaire

Sommaire

1978-2008 Editorial de la présidente	4	L'institution	14
Votre soutien et votre adhésion...	5	Spécialisation et professionnalisation	14
Hommage	6	Identité institutionnelle, outils de	
L'évolution des prestations	7	travail communs	15
Permanence téléphonique, hébergement		Relations avec l'Etat	15
et consultation ambulatoire	7	Concertation, réseaux, collaborations	17
L'aide aux victimes	7	Sensibilisation et communication	18
Le centre Montchoisy	8	Les écueils de la relation d'aide	19
Mères et enfants	9	L'association est membre du RAP	20
Les groupes	9	Le Réseau Femmes	21
Les prestations en quelques chiffres	11	Publications	22
Données générales	11	Bilan et comptes	24
Permanence téléphonique	11	Remerciements	27
Consultation ambulatoire	11		
Soutien à la relation mère-enfant	12		
Hébergement	13		



1978 - 2008 Editorial de la présidente

≥ Solidarité Femmes fête ses 30 ans!

A sa création en 1978, le viol dans le couple n'était pas punissable, même sur plainte. Le Conseil Fédéral, en 1985, a soutenu qu'il était contraire aux intérêts des familles d'introduire une telle infraction dans le code pénal.

En 30 ans, sur le plan législatif, la progression a été importante. Outre la poursuite d'office pour certaines infractions pénales (tel que le viol dans le couple), l'adoption de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions), l'ouverture de centres de consultations pour les victimes, un nouvel article du code civil (28b), diverses lois cantonales autorisent aujourd'hui l'éloignement des auteurs de violences conjugales du domicile. Si la législation a donc évolué, la pratique reste malheureusement souvent en retrait.

Juridiquement, les victimes de violence conjugale sont souvent déboutées aux motifs « qu'il n'y a pas de témoin » ou que « les versions de Monsieur et Madame sont contradictoires ». L'argument de l'abus (de la procédure par

Madame contre son mari à d'autres fins) est aussi régulièrement avancé.

La pratique semble faire peu de cas du fait que les victimes de violence conjugale sont habituellement ce que les psychologues nomment des « victimes de type II ». En effet, à l'inverse des personnes victimes d'un acte unique et ponctuel (type I), les femmes victimes de violence conjugale subissent des actes répétés et, de surcroît, parmi les cas les plus graves dans l'échelle de gradation

1°: événement naturel, 2°: actes d'une tierce personne inconnue, 3°: d'une personne connue comme voisin ou collègue de travail, 4°: d'un proche avec qui existent des liens affectifs ou 5°: d'un proche avec qui existe une proximité sexuelle

Dans le cadre des violences conjugales, quasiment par définition, il n'y aura pas de témoins et les versions seront contradictoires. Par ailleurs l'existence d'abus ne peut être niée,

mais l'approche d'une problématique ne doit jamais se faire par ce biais. Seuls quelques 9% des femmes violentées osent entreprendre des démarches. Les rares femmes qui ont le courage de dénoncer ce qu'elles vivent méritent ainsi respect et attention. A la justice et aux praticiens qui les entourent de faire preuve de sensibilité, de compréhension et de nuances dans l'approche de leurs situations.

Ainsi, si le chemin législatif a bien évolué en 30 ans, continuons à œuvrer à la prise de conscience du phénomène et de sa gravité. Solidarité femmes s'y attelle avec toute son énergie afin que dans quelques années l'on puisse, idéalement, constater que l'étape de l'application du droit s'est, elle aussi, bien améliorée.

Courage et encore merci à toutes celles et ceux qui ont porté l'association jusqu'ici et à tous ceux qui continuent à lui renouveler leur confiance et leur soutien!

Francine Payot Zen-Ruffinen, présidente

Votre soutien et votre adhésion... nous sont indispensables!

≥ La mission de Solidarité Femmes est de procurer une aide psychologique et sociale aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Les prestations qui leur sont offertes répondent de la manière la plus adéquate possible à la diversité des situations vécues. Nous agissons aussi au niveau des réseaux professionnels et au niveau de la politique d'aide aux victimes pour améliorer plus largement la prise en compte des situations de violence.

Bien que notre action soit reconnue comme l'attestent les subventions et aides publiques dont nous bénéficions, votre soutien n'en reste pas moins indispensable.

Il démontre l'adhésion du grand public à notre action constituant de ce fait une large base sociale amenant une prise en compte durable de la problématique de la violence conjugale dans les politiques sociales.

En plus d'un encouragement apprécié cela représente des moyens supplémentaires indis-

pensables à poursuivre notre formation à de nouvelles approches, à la mise en œuvre de pratiques innovantes et à faire de nous un centre de référence performant autant pour les usagères que pour les professionnels auxquels nous dispensons des formations.

L'équipe et le comité de Solidarité Femmes vous adressent tous leurs remerciements pour votre soutien présent et à venir.

Solidarité Femmes étant reconnue d'utilité publique, les versements bénévoles qui lui sont destinés sont susceptibles de déduction fiscale selon la loi générale sur les contributions publiques (LCP). Une quittance est automatiquement établie à partir de chf 100.--.

Annexe : bulletin de versement à notre
CCP 12-2961-6

Hommage



≥ En cette fin des années 70, à Genève, des femmes s'investissent avec détermination pour combler le manque d'aide et d'accueil aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Rien n'existe encore de cette sorte, non plus qu'ailleurs en Suisse, ni à Berne ni à Zurich qui vont justement se doter, à la même époque, de structures analogues. Solidarité Femmes est encore aujourd'hui la seule institution genevoise exclusivement destinée à procurer une aide sociale et psychologique en rapport spécifique avec cette forme de violence.

Issue d'une scission du mouvement Terre des Femmes fondé l'année précédente, Solidarité Femmes Genève voit le jour en 1978. Un élan de solidarité entre les femmes en est le moteur principal, à partir de l'idée que toute femme fait dans sa vie, d'une manière ou d'une autre, l'expérience de l'injustice et de la discrimination à l'égard des femmes. Elles choisissent de s'attaquer à un phénomène sans doute le plus décrié, considéré comme une fatalité plus acceptée par ses victimes qu'agie par ses auteurs, avec le

mépris affiché par le vieux cliché répété à l'envi : « si elles restent, c'est qu'elles aiment ça »

Il a fallu à ces pionnières résister à l'inertie, à la banalisation, aux discours réducteurs, aux railleries sexistes pour faire reconnaître la violence conjugale, dans son ampleur et avec les conséquences que l'on sait mieux aujourd'hui sur la santé physique, psychique et sociale des victimes, directes et indirectes. Avant d'aller plus loin, nous tenons à rendre hommage à ces femmes qui ont ouvert le chemin que nous voulons aujourd'hui éclairer en nous retournant sur 30 ans d'activité.

Nous avons choisi d'évoquer ces 30 années d'existence en illustrant quelques thèmes emblématiques du parcours dynamique de Solidarité Femmes et de ses projets actuels.

L'évolution des prestations

≥ Permanence téléphonique, hébergement et consultation ambulatoire

De la permanence téléphonique à l'accueil confidentiel en hébergement puis à la consultation ambulatoire en arcade, l'évolution des prestations suit une trajectoire du caché au visible, à l'instar de la problématique de la violence conjugale qui, dans le même temps, sort progressivement de l'impunité de la sphère privée pour accéder à un statut relevant de la sphère publique et du droit. Les victimes se sentent légitimées à se mobiliser et à faire appel à des ressources extérieures. Preuve en est que 459 femmes ont bénéficié d'au moins une des prestations de Solidarité Femmes en 2008.

Dès sa fondation, l'association met en place une ligne téléphonique et ses membres accueillent provisoirement des femmes sans ressources fuyant la violence, parfois avec leurs enfants. Une année plus tard, une première subvention municipale permet de louer un appartement qui sera le premier foyer d'accueil.

Jusqu'à l'ouverture du centre de Montchoisy, en 2002, le foyer a été le cœur de l'association, en même temps qu'un lieu d'élaboration et d'expérimentation des prestations. Il continue à mobiliser une part non négligeable de l'activité car un tel lieu de séjour demande un encadrement attentif et soutenu ainsi que des prestations appropriées.

L'hébergement est longtemps resté notre activité phare, encore bien après que les activités ambulatoires eurent pris le pas en termes de volume de prestations. Comme si l'image du départ précipité, avec pour corollaire la recherche d'un refuge, restait indissociable du sort des femmes victimes de violence conjugale, et la fuite leur seule échappatoire.

En 1990, le siège de l'association est déplacé à la Servette, concrétisant la volonté de Solidarité Femmes d'apparaître au grand jour et permettant l'ouverture d'un service de consultation. En effet, le besoin d'une consultation ambulatoire s'était clairement exprimé à travers la

permanence téléphonique; sa nécessité s'est immédiatement vérifiée et la demande n'a cessé de croître.

L'aide aux victimes

Dans le sillage des associations féminines, la notion de victime d'une part, la sphère privée comme sanctuaire intouchable d'autre part, sont venues au cœur de bien des réflexions et des débats. La loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) entrera en vigueur en 1993, modifiant profondément les pratiques et l'image des victimes. Moins stigmatisées et mieux informées, elles hésitent de moins en moins à chercher de l'aide. Faute de place, Solidarité Femmes refuse plus de femmes en hébergement qu'elle ne parvient à en accueillir et le délai pour obtenir une consultation ambulatoire s'allonge, le service étant saturé aussi bien en termes de personnel que de locaux.

La situation de l'hébergement s'améliore cependant, surtout grâce à l'ouverture à Genève d'autres places d'accueil pour femmes en difficulté.

Solidarité Femmes juge dès lors plus utile de centrer son action sur son domaine spécifique de compétence, à savoir l'aide sociale et psychologique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. La Ville et le Canton de Genève, convaincus de la pertinence de cette démarche, acceptent de financer un centre de prestations ambulatoires. La capacité d'accueil en consultation est doublée; il devient possible de proposer des prestations complémentaires à la prise en charge individuelle, dans la ligne de celles précédemment développées et éprouvées en hébergement.

Le projet d'action ambulatoire ainsi mis en œuvre n'a pas seulement pour objectif de répondre à la demande croissante de consultation; il ambitionne aussi d'encourager la mobilisation des femmes en amont de la crise et du moment où la fuite éperdue apparaît comme seule solution pour échapper à un danger imminent. Une des caractéristiques de la violence conjugale est qu'elle s'installe insidieusement et se développe en entraînant des conséquences toujours plus

profondes sur les victimes directes et indirectes. Positivement, cela signifie que plus l'intervention est précoce, plus elle est à même d'enrayer le processus, de limiter les répercussions de la violence et donc d'en réduire les coûts sociaux et psychologiques. Dans des situations où la violence n'en est qu'à ses prémices, il pourra même simplement être question d'en identifier les premiers signes pour entraver son apparition caractérisée, dans une démarche relevant de la prévention.

Le centre de Montchoisy

Le centre a ouvert ses portes au printemps 2002. La comparaison entre l'avant (2001) et aujourd'hui est éloquente puisqu'on relève que le nombre de femmes ayant consulté a presque doublé (235 à 445) tandis que le nombre d'entretiens a presque triplé (706 à 1966).

Le pari d'une arcade bien visible en pleine ville, au cœur des Eaux-Vives, est gagné. Pourtant on sait combien sont dissuasifs les obstacles – d'ordre psychologique, affectif, social, financier,

quand ce n'est pas la réprobation de l'entourage ou l'inertie de la société – qui retiennent les femmes de demander de l'aide puis de persévérer dans leur démarche. Téléphoner à Solidarité Femmes et prendre rendez-vous constitue souvent le premier pas, mais il n'a pas toujours de suite. Nombre de premiers rendez-vous ne sont pas honorés, constat d'ailleurs commun à bien des services d'aide aux victimes. Apporter un soutien à cette première mobilisation passe nécessairement par l'amélioration du contact téléphonique. Le développement d'outils permettant une évaluation plus fine des situations et une meilleure adéquation de la réponse a porté ses fruits puisque la proportion des premiers entretiens honorés a pratiquement doublé entre 1999 et 2008. De la même manière, la durée moyenne des suivis a progressé pour arriver aujourd'hui à un équilibre d'environ quatre entretiens.

Mères et enfants

La violence conjugale n'épargne jamais les enfants du couple, qu'ils en soient ou non témoins directs, et leur relation à leurs parents s'en trouve immanquablement altérée. Une prise en charge spécifique se doit donc de prendre ce paramètre en considération. Les atteintes à la dignité et à l'estime de soi qu'engendre la violence s'étendent à la représentation que les femmes ont d'elles-mêmes en tant que mère et la dégradation de cette représentation affecte à son tour, dans un cercle vicieux, l'estime de soi. Cette double répercussion, ajoutée à la conscience du climat de violence imposé à leur enfant, fait que les mères se sentent encore plus coupables de ce qui leur arrive.

Encore une fois inspirée par les pratiques canadiennes, Solidarité Femmes a introduit en 1992 des activités destinées aux enfants, mettant en oeuvre divers moyens allant du jeu théâtral au psychodrame. Là encore sous l'influence de l'expérience et de la littérature, les prestations se sont plus spécifiquement orientées vers un

soutien à la relation entre mère et enfants qui prend aujourd'hui la forme d'entretiens familiaux. Animés par deux intervenantes, ces entretiens réunissent une mère et son ou ses enfants avec l'objectif de rendre à chacun sa place, la mère étant valorisée dans ses compétences maternelles comme « spécialiste de son enfant » et surtout actrice majeure du changement.

Les groupes

Solidarité Femmes a créé son premier groupe de parole dès 1985, fortement inspiré des pratiques développées aux États-Unis, en particulier dans les groupes de self-aide pour femmes victimes de violences conjugales.

Ce mode de travail est axé sur l'échange, la libération de la parole, le partage des expériences et la reconnaissance mutuelle, dans le but de favoriser la sortie de l'isolement, la reprise de confiance en soi et en ses compétences. A la faveur de cette activité, chaque participante prend conscience de ses propres ressources ainsi que des ressources extérieures et des

voies qui s'offrent à elle. L'exploration du champ des possibles permet de trouver des issues individuelles en composant entre liberté de choix et réalité, entre le tout et le rien.

Toute activité groupale exige des règles. Même les groupes ouverts, qui privilégient la rencontre sur un mode convivial, sont structurés par des usages et des rituels. Les personnes fragilisées trouveront d'ailleurs plus d'attrait et de confort dans ces activités qu'immergées sans repères dans un environnement inconnu.

La fréquentation et l'assiduité que suscitent les groupes attestent de la pertinence de ce mode relationnel dans le contexte d'intervention de Solidarité Femmes. Ils offrent un espace à la fois libérateur et constructif aux femmes victimes de violence conjugale.

Deux groupes de parole sont proposés au Centre de Montchoisy. Le premier, fonctionnant en mode fermé par modules de huit séances au rythme hebdomadaire, aborde successivement

une série de questions parmi les plus récurrentes sur le thème de la violence conjugale. Le second, de type semi-ouvert, vise à approfondir la réflexion et la compréhension du processus de la violence et, selon le cas, d'enrayer son développement ou de prévenir son retour.

Au foyer, un groupe de « gestion de la vie commune » réunit une fois par semaine les femmes hébergées. Les résidentes vivent sous le même toit, pour les mêmes raisons, certes, mais sans s'être choisies. Il y a donc des règles qui, pour garder leur sens, à savoir faciliter la vie commune, doivent régulièrement être rappelées comme telles. Outre l'organisation concrète de la vie dans le foyer, ce groupe peut se caractériser par l'exercice toujours renouvelé de la reconnaissance de l'autre. Les thèmes proposés sont fournis par les circonstances, ils ont souvent trait aux différences (culture, langue, éducation des enfants, habitudes alimentaires...), non pour les nier mais plutôt pour les exploiter et les valoriser : donner une place à chacune, faire s'élargir réciproquement les horizons, ces

échanges rendent la cohabitation possible dans la durée.

Des groupes de rencontre et de socialisation, ouverts et organisés autour d'une activité conviviale, ont aussi leur place parmi les prestations. Destinés à toute usagère, avec ou sans ses enfants, ceux qui se déroulent au foyer sont cependant réservés aux femmes et aux enfants qui y séjournent ou y ont séjourné, dans le respect de la confidentialité de l'adresse.

Le maintien du lien est un point central dans la problématique de la violence conjugale qui s'accompagne souvent de différents modes de ruptures. Il constitue l'un des enjeux de ces groupes, qu'il s'agisse du lien entre les participantes ou avec l'association, du moins tant que celle-ci peut être utile dans le cadre de sa mission.

Les prestations en quelques chiffres

≥ Pour illustrer plus concrètement l'évolution, quelques chiffres seront utiles, non seulement pour fournir des aperçus quantitatifs, mais aussi pour rendre compte d'adaptations et d'améliorations.

Données générales

En 2008,

- 459 femmes ont utilisé une ou plusieurs prestations
- 445 femmes sont venues en consultation individuelle
- 69 femmes ont participé à des activités de groupe avec leurs enfants
- 10 femmes ont eu recours à l'hébergement avec
- 15 enfants

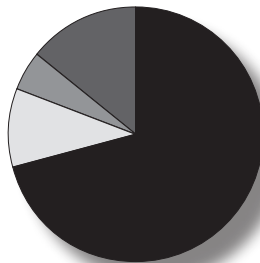
Permanence téléphonique

Porte d'entrée de nos prestations, la permanence téléphonique affiche une fréquentation totale stable, avec une proportion croissante d'appels émanant de femmes cherchant de

l'aide. Les autres utilisateurs, en particulier les professionnels recourent de plus en plus aux lignes administratives libérant ainsi l'accès pour les usagères de nos prestations.

total 2008	2'881	100%
femmes cherchant de l'aide	2'042	71%
professionnels	294	10%
famille ou proches	157	5%
administration, réseau, divers	388	14%

- femmes cherchant de l'aide
- professionnels
- famille ou proches
- administration, réseau, divers



Partenaire du site violencequefaire.ch, depuis sa création, en 2006, Solidarité Femmes met ses compétences à disposition de cet outil d'information, de réponse et de discussion sur la violence dans le couple par sa collaboration au service de répondeance interactive.

Consultation ambulatoire

	nombre d'usagères	nombre d'entretiens
total	445	1'966
1 entretien	160	160
2 à 5 entretiens	174	522
6 entretiens et plus	111	1'284

Depuis l'année 2000, Solidarité Femmes met l'accent sur le soutien à la mobilisation des femmes qui font appel à l'association.

Le premier entretien offre la possibilité de reconnaître la victime dans ce qu'elle a subi, d'évaluer la situation et de délivrer une information sociale et juridique adaptée.

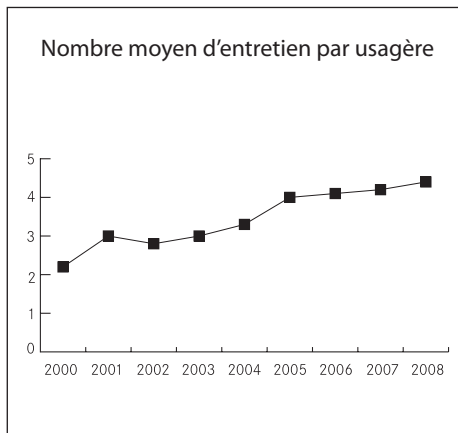
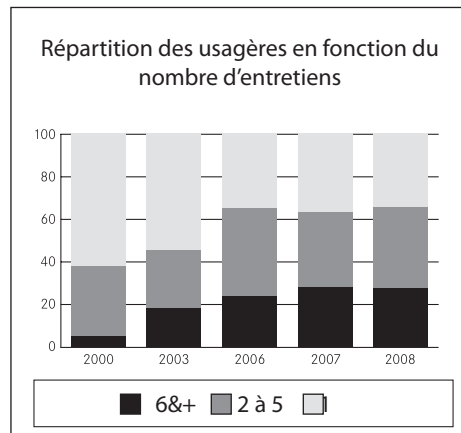
Se situant généralement en période de crise aiguë, ce premier contact ne sera vraiment fructueux que s'il ouvre une série d'au moins quelques entretiens. C'est pourquoi l'objectif

principal a été de réduire le nombre d'entretiens uniques.

On considère qu'il faut au minimum cinq entretiens pour travailler sur la crise et ce n'est qu'à partir du sixième que peut commencer un travail de fond sur la violence conjugale, son processus et ses issues à long terme.

La diminution constante de la proportion des entretiens uniques vient donc satisfaire cette recherche d'amélioration.

Aujourd'hui, l'équilibre qui s'est établi en trois tiers à peu près égaux entre le court terme (1 entretien), le moyen terme (2 à 5 entretiens) et le long terme (6 entretiens et plus) satisfait à la fois le respect du rythme et des choix de la personne, la volonté de préserver un large accès à de nouvelles situations et le besoin de prises en charges à long terme.



Soutien à la relation mère-enfant

Le soutien à la relation mère-enfant dans un contexte de violence conjugale relève d'un souhait très ancien de Solidarité Femmes. Les mères sont en effet très majoritairement préoccupées par ce que leur enfant comprend et subit du fait de la violence, même s'il n'en est ni victime ni témoin direct. Il en va donc à la fois de la prise en charge des femmes, comme mères atteintes dans leur rôle maternel, et d'une aide aux enfants, jamais épargnés par la violence.

Cette prestation consiste essentiellement en entretiens avec une mère et son ou ses enfants, animés par deux intervenantes spécialisées.

En 2008, 37 mères en ont bénéficié avec 49 enfants, pour 172 séances et un total de 383 prestations, soit en moyenne 4,6 entretiens par famille.

Pour mieux évaluer la réalité du besoin, une enquête interne est en cours. Elle consiste en un recensement systématique, sur les années 2007 et 2008, des enfants potentiellement atteignables par l'intermédiaire de leur mère. En 2008, les données précises ont pu être recueillies pour 251 nouvelles situations. Parmi elles, 199 femmes (79%) sont mères. De leurs 378 enfants, 278 (76%) vivent avec elles et, pour 283 (77%), l'auteur des violences est leur père.

Ce premier constat incite évidemment à développer la prestation qui s'intéresse au rôle maternel dans le contexte de la violence conjugale, surtout si l'on considère qu'elle profite autant aux enfants qu'aux mères.

Hébergement

L'hébergement à Solidarité Femmes consiste à offrir un refuge aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants pour une période maximum de six mois.

Chaque résidente dispose d'une chambre privative pour elle et ses enfants et d'installations collectives (salon, cuisine, salle de jeux, sanitaires).

La vie quotidienne, les repas, l'organisation familiale ainsi que le respect des règles de sécurité sont confiés aux résidentes qui jouissent ainsi d'une grande autonomie. La présence discontinue d'encadrement au sein du foyer fait partie de ce concept d'hébergement qui tend à renforcer les compétences et le sens des responsabilités.

L'hébergement entend répondre aux deux besoins essentiels de ces groupes familiaux que sont la disposition d'un lieu protégé et confidentiel et le bénéfice d'un accompagnement psychosocial spécialisé.

L'hébergement est assorti de diverses prestations, obligatoires ou facultatives. Chaque semaine, les résidentes doivent obligatoirement se rendre à un entretien psychosocial, participer au groupe de gestion de la vie commune et à un entretien familial avec son/ses enfant-s lorsqu'elle en a. Les prestations attachées facultatives sont également hebdomadaires : groupe de rencontre conviviale appelé « apéro », sortie récréative pour les enfants, groupe de parole au centre de Montchoisy.

L'institution

≥ Spécialisation et professionnalisation

La problématique de la violence conjugale procède de facteurs complexes, appartenant à la fois à la structure sociale et aux individualités en présence. Le premier paramètre est de nature politique au sens large du terme, le second réclame une prise en charge psychosociale spécialisée.

A la fin des années 70, les premières études étaient menées sur le processus de la violence conjugale et ses conséquences sur les victimes, essentiellement en Amérique du Nord. Il s'y révélait les mêmes constats que les nôtres : l'ambivalence, la honte, le sentiment de culpabilité, l'impuissance acquise, l'atteinte à l'estime de soi. Souvent aussi les difficultés matérielles ou le manque de qualification professionnelle, par exemple, étaient relevés comme autant de freins à la reprise en main de sa propre vie par la victime. A partir de ces caractéristiques, de l'analyse et de l'expérience, Solidarité Femmes a développé un programme d'aide spécifique

qui se décline en trois axes d'aide directe que sont la permanence téléphonique, l'hébergement et les prestations ambulatoires.

L'équipe s'est progressivement professionnalisée, tout en veillant à sa pluridisciplinarité, alliant formations de base en travail social et en psychologie, comme gage d'un travail psychosocial de qualité.

Depuis la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI, 1993), nombre d'informations, de formations et d'outils de travail sont proposés dans le domaine de l'aide aux victimes. Solidarité Femmes en a profité pour enrichir et consolider ses acquis. Elle exige de chaque intervenante psychosociale qu'elle soit en possession d'une ou plusieurs formations continues en victimologie ou en systémique. Pour satisfaire à ces exigences de qualité et de pertinence, Solidarité Femmes applique une politique constante de formation continue et de supervision des activités.

Identité institutionnelle, outils de travail communs

Du projet associatif d'origine, avec sa référence explicite au statut social des femmes et aux violences qui en découlent, il reste aujourd'hui l'analyse du phénomène de la violence conjugale comme résultante de facteurs individuels et sociétaux, ainsi d'ailleurs que le décrit l'OMS en le situant au cœur de cercles concentriques représentant, dans l'ordre, les sphères individuelle, relationnelle, communautaire et sociétale.

Le respect du rythme et des choix de la personne est aussi l'un des fondements de l'intervention de Solidarité Femmes. Aussi se veut-elle un accompagnement, un travail en partenariat avec l'intéressée pour valoriser, activer et développer ses compétences, en tant que femme et en tant que mère. Notre travail consiste, dans le cadre d'un soutien social et psychologique, à donner accès aux ressources à disposition.

Dans cette démarche, bien des voies sont ouvertes et il appartient à chaque femme de choisir en connaissance de cause celles qu'elle préfère emprunter. Il n'y a pas d'itinéraire idéal, ni de passage obligé, mais des choix à opérer, aussi douloureux qu'ils puissent être parfois, et qui lui appartiennent intimement.

Au sein de l'équipe psychosociale pluridisciplinaire, le partage des compétences issues des formations de base ou continues et de l'expérience, leur intégration à la pratique commune, sont des facteurs déterminants de cohésion, de cohérence de l'action et finalement constitutifs d'une identité institutionnelle.

A ce jour, Solidarité Femmes dispose d'une équipe professionnelle de 13 personnes totalisant 7,3 équivalents plein temps.

Relations avec l'Etat

1979, première subvention octroyée par la Ville de Genève: elle permet de louer un appartement qui fera office de foyer. Bientôt, l'Etat apportera

aussi son soutien et, suivant le développement de la demande de prestations, les subventions augmenteront progressivement pour atteindre 726'000 francs en 2002. Aujourd'hui, cette subvention publique est entièrement versée par l'Etat et le contrat de prestations la fixe à ce montant jusqu'en 2012. Les communes genevoises, de leur côté, contribuent de façon variable, pour un total de l'ordre de 20'000 francs par année. Globalement, les subventions publiques couvrent environ 80% du budget.

En 1995, Solidarité Femmes participe à la fondation du RAP, regroupement d'associations genevoises, en vue de constituer un interlocuteur représentatif auprès de l'Etat et d'instaurer avec lui les bases d'un partenariat. Visée couronnée par la signature, fin 2004, d'un contrat collectif de partenariat avec le Département de l'Action et de la Santé d'alors, pour la période 2005-2008.

Depuis, la loi cantonale sur les subventions (LIAF, 2005) remplace ce contrat par un contrat

de prestations, également quadriennal. Les conditions d'octroi de la subvention sont délimitées; la gestion financière et administrative très encadrée; le risque de thésaurisation réprimé. Un système complexe de contrôle interne, des normes de qualité et des indicateurs de performance sont exigés.

Les associations comme Solidarité Femmes devront fournir de gros efforts pour répondre à ces exigences. L'accroissement régulier de la demande d'aide directe ces dernières années a été absorbé au fur et à mesure, au prix d'accommodements successifs. Un considérable effort d'organisation et de rationalisation a permis d'économiser 70% d'un équivalent plein-temps depuis 2006 pour compenser l'augmentation générale des coûts. Il ne paraît pas possible de trouver d'autres sources d'économies substantielles à l'interne.

Dans ces conditions, si nous voulons maintenir, voire développer, le volume de l'activité d'aide aux personnes tout en faisant face aux coûts

administratifs supplémentaires engendrés par les exigences de l'Etat, il est indispensable de faire appel à des fonds privés. Cette fragilité financière, ajoutée à la pression des critères d'efficacité prescrits par la loi, exigera une application particulière pour préserver le sens de l'action et rester dans l'axe de mission de l'association.

Concertation, réseaux, collaborations

≥ Le réseau naturel, si l'on ose dire, de la violence conjugale, est très large. Social, médical, justice et police en sont les points cardinaux.

Solidarité Femmes s'efforce d'entretenir et de développer ses liens avec les services partenaires, tant au niveau des équipes de travail que des structures. Complexes et nombreuses, les relations se resserrent ou se relâchent au gré des opportunités, des affinités et de l'actualité. Ce réseau professionnel est activé en deux modalités parallèles, selon qu'il s'agit de collaborer autour d'une situation précise pour coordonner les interventions ou d'avoir des échanges plus généraux. Des contacts de service à service permettent en effet d'améliorer les complémentarités, notamment par une meilleure connaissance réciproque des activités. La participation aux travaux du Comité et de la Commission consultative du Bureau du Délégué aux Violences domestiques va également dans ce sens.

Le réseau associatif, de son côté, privilégie les liens avec d'autres structures de même type

et oeuvrant dans le même secteur d'activité. Siégeant au bureau du RAP, Solidarité Femmes s'est très activement impliquée dans la mise sur pied d'une journée de travail et de réflexion des associations, en partenariat avec l'Etat et la Ville de Genève, dans le but de développer la concertation entre associations et pouvoirs publics. Riche de contributions convergentes des associations participantes, cette manifestation s'est déroulée fin septembre et a donné lieu de la part des deux magistrats concernés, MM Longchamp et Tornare, à une réponse d'ouverture qui attend maintenant sa concrétisation.

Solidarité Femmes fait également partie des associations féminines genevoises réunies régulièrement sous l'égide du Service Pour la Promotion de l'Egalité entre homme et femme et elle est membre du Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises.

Au niveau national, elle est membre de l'organisation faitière des Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein.

Le centre genevois de consultation LAVI mérite une mention spéciale dans ce panorama car une étroite collaboration s'est tissée et se poursuit depuis sa création. La réalisation d'une prestation commune « Séances d'information aux femmes victimes de violence conjugale » en est un des signes majeurs.

Sensibilisation et communication

≥ La mission de Solidarité Femmes comprend expressément la sensibilisation du public, des milieux intéressés et des autorités aux questions relatives à la violence conjugale.

Pour n'être sans doute pas assez visible, cette part de notre activité n'en est pas moins fondamentale à nos yeux.

Solidarité Femmes est attentive à apporter sa contribution à la formation professionnelle. Elle offre ainsi chaque année une place de stage à des étudiantes, alternativement en travail social et en psychologie. Elle accueille aussi ponctuellement de courts stages d'observation.

Grâce à la Fondation Omega, un programme de formation à l'intention des professionnels du réseau partenaire est en cours et sera achevé en 2009. Il comprend une série de modules de sensibilisation et des formations qualifiantes à même de générer des personnes ressources au sein d'équipes de travail. Un troisième volet visera à contribuer à des programmes plus

généraux dès leur phase de conception afin d'y intégrer des éléments concernant la violence conjugale.

Notre association a collaboré à plusieurs campagnes orchestrées par le Service Pour la Promotion de l'Égalité entre homme et femmes, notamment, dans les dernières années, une série de campagnes en direction des communautés migrantes présentes à Genève.

La publication demande un travail que nous n'avons malheureusement pas assez le temps d'accomplir, malgré notre fort attachement à faire connaître et partager les expériences et les innovations qui font sans cesse avancer notre pratique.

Les projets ne manquent pas, qui vont de la consolidation de nos prestations actuelles à l'expérimentation et la mise sur pied de formes plus appropriées ou plus spécialisées, en fonction de la demande d'aide qui se modifie.

Nous n'en citons que quelques exemples. Les prestations ambulatoires sont de plus en plus sollicitées. Le travail sur la relation mère-enfant dans un contexte de violence conjugale porte ses fruits et amène à inventer de nouvelles formes d'aide. La permanence téléphonique et la consultation doivent être périodiquement revisités pour s'adapter et se renouveler. Les activités informelles remportent un succès éloquent.

Nous comptons vivement sur les lecteurs et lectrices de ce bilan trentenaire pour soutenir notre action dans toutes ses formes et nous aider à trouver les moyens de la poursuivre afin d'apporter l'aide nécessaire aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice

Nos vifs remerciements vont à la Fondation Omega qui nous a permis de réaliser ce projet de formation auquel nous aspirions de longue date.

Les écueils de la relation d'aide

≥ La personne victime cesse, pour un temps, d'être sujet de son existence, pour devenir l'objet d'un destin funeste, d'un accident, d'une catastrophe naturelle ou encore de l'action d'un tiers agresseur ou abuseur. Si dans la suite de cette expérience de vie, passer de l'objet d'une personne mal-intentionnée à celui d'une personne bien intentionnée est naturellement plus confortable, cela ne la sort pas pour autant, comme par magie, de son état de victime.

La personne se voit gênée dans sa pensée, débordée émotionnellement et vit une totale impuissance. Sortir véritablement de l'état de victime implique alors de redevenir le sujet de son existence, ré-endorser sa responsabilité et reprendre la maîtrise et le contrôle de sa vie.

Toutefois, le sentiment d'impuissance ressenti par la personne victime opère un effet intense sur les proches comme sur les professionnels du soutien, les amenant à se sentir responsables et actifs pour elle et à sa place. Malgré nos efforts, en dépit de nos scrupules, nous échappons dif-

ficilement aux pièges de nos bonnes intentions, aux aléas de nos propres réactions et finissons fatalement par être agis par nos émotions.

En dernier lieu, chaque intervenant voit son champ d'attention occupé par le poids de ses responsabilités et la variété de ses actions limitée à ce que sa spécificité professionnelle l'a préparé à faire. En d'autres mots, il voit et comprend ce qu'il connaît et fait ce qu'il sait le mieux faire. Cette limitation du champ du possible s'opère inévitablement aux dépens des personnes rencontrées.

Au fil de l'expérience et de la professionnalisation, Solidarité Femmes a développé trois axes principaux dans l'accompagnement de ces personnes :

- ≥ sortir de l'isolement,
- ≥ respect du rythme et des choix,
- ≥ mobilisation des ressources et compétences tant individuelles que communautaires.

Dans ce sens, le travail de supervision élaboré ces dernières années porte sur l'impact des émotions sur l'intervenante, ses compréhensions et ses comportements. Ce travail de gestion de soi vise la mobilisation des compétences propres à la personne et de ses ressources individuelles, familiales et communautaires. Il cherche à se décentrer du regard sur les comportements du partenaire ou d'une science dont l'objet serait la « victime », pour se focaliser sur le positionnement de la personne, dans le respect de son histoire, son contexte et son futur.

Cette forme d'accompagnement s'appuie sur une préoccupation pour toutes les personnes impliquées (la femme, ses enfants, la famille et le partenaire) et ne serait possible sans une préoccupation pour l'intervenante également.

Michel Berclaz
Psychologue spécialiste
en psychothérapie FSP

L'association est membre du RAP

≥ Solidarité Femmes est membre du Regroupement d'Associations Privées genevoises dont le but essentiel est de constituer un interlocuteur commun vis-à-vis des autorités de subventionnement.

En 2008 le RAP

≥ a renforcé son identité et ses réseaux : son site internet www.lerap.ch est maintenant fonctionnel. Les travaux en vue de développer sa capacité d'organisation faïtière se sont poursuivis. Il a établi des contacts à différents niveaux avec des organisations regroupant divers types d'associations comme APRES, la FAGE ou le RAAC ;

≥ a soutenu l'association AFM dans sa demande de soutien financier auprès du Département de la Solidarité et de l'Emploi et admis comme nouveau membre l'association « Rien ne va plus » ;

≥ a constitué, avec la FARGO, le pôle associatif partenaire de la Ville et de l'Etat pour l'organi-

sation d'une journée de travail des associations du secteur social et sanitaire le 8 septembre. Issue des réactions associatives à la loi de répartition des subventions entre l'Etat et la Ville (L 9902), cette journée a occasionné des travaux préparatoires en groupes inter-associatifs ciblés sur les trois thèmes retenus :

1. Le rôle des associations dans la politique publique liée à leur domaine d'activité : interactions entre associations et collectivités publiques
2. Réseau associatif genevois et visibilité publique
3. Relations entre les associations et les collectivités publiques par le financement et le contrôle.

Au jour J, plus de 50 associations ont ainsi contribué à des ateliers riches en analyses et en propositions concrètes, en particulier deux domaines : d'une part l'amélioration de la concertation entre pouvoirs publics et associa-

tions, d'autre part l'augmentation de la visibilité du réseau associatif et la reconnaissance des expertises qu'il recèle.

Lors d'une rencontre avec les associations le 27 octobre, les magistrats concernés, MM. Longchamp et Tornare, ont répondu en affirmant leur volonté de donner suite à ces recommandations, sous forme de réunions annuelles et de groupes de travail ad hoc.

De leur côté, le RAP et la FARGO poursuivent le renforcement de leur action commune qui s'est montrée pertinente et efficace.

Le Réseau Femmes

≥ Le Réseau Femmes, composé d'associations subventionnées offrant des prestations directes aux femmes (Aspasie, AFM, Camarada, F-Information, Lestime, Viol- Secours, Solidarité Femmes, SOS Femmes, Voie F), a créé une plate-forme d'échanges pour défendre les subventions, échanger sur nos pratiques, mener des actions communes et relayer les besoins des femmes.

Des rencontres régulières ont eu lieu en 2008 avec comme objectif principal une meilleure visibilité de nos associations.

I. Organisation de la représentation d'un spectacle-rencontre « Médée et autres récits de femmes » le samedi 14 juin à la Maison de quartier de la Jonction.

Cette pièce s'attaque au tabou du viol, met en scène la révolte d'une femme que l'on a bâillonnée et déconstruite à l'image de Médée vue comme « la folle ravagée par la jalousie ».

Cette soirée fut aussi l'occasion pour les associations du Réseau Femmes, de rappeler l'importance de leur travail auprès des femmes, et de montrer leur complémentarité et capacité à travailler en réseau. Des stands d'information et de la documentation ont été mis à disposition du public.

II. Réalisation d'un document destiné aux pouvoirs politiques

Ce document réalisé en forme d'éventail, permet de découvrir les 9 associations féminines du Réseau Femmes. Il a pour objectif de montrer à la fois la diversité de nos entités, qui oeuvrent toutes à l'amélioration de la situation sociale, éducative et financière des femmes, mais surtout leur complémentarité dans les prestations qu'elles offrent.

Chaque feuillet décrit une association à travers ses buts, ses prestations ainsi que son contexte de travail. Au verso, la complémentarité est illustrée par des parcours de femmes venant chercher conseils ou appuis dans l'une ou l'autre de ces associations.

Il sera envoyé en début d'année 2009 aux élus du Canton, de la Ville et des Communes genevoises ainsi qu'aux cadres des administrations qui gèrent nos subventions.

Publications

≥ Les publications de Solidarité Femmes éclairent la prise en charge, présentent les prestations et les objectifs qui les sous-tendent. Sont disponibles sur demande :

Le Champ des Possibles (2006)

en co-édition avec le Centre LAVI Genève. Séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale : prestation commune à nos deux services, expérience et réalisation.

Miroir, dis-moi... (2004)

Ou La prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants sous l'angle de la relation mère-enfant

Les consultations (rapport d'activité 2002)

Le Centre d'Accueil, projet (rapport d'activité 2001)

Le Lien social comme Ressource (rapport d'activité 1999)

L'Hébergement (rapport d'activité 1998)

L'invisible Eléphant (1997) ou les enfants dans la violence conjugale



Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF		2008		2007
Liquidités				
Caisse	184.30		1'933.20	
CCP « Commercial »	155'035.44		165'077.81	
CCP « Association »	1'992.30	157'212.04	-	167'011.01
Créances à court terme				
Impôts anticipés	107.08		185.71	
Débiteurs divers	554.70	661.78	1'704.20	1'889.91
Actifs transitoires & anticipés				
- Charges payées d'avance	1'712.00		7'322.55	
- Produits à recevoir	3'907.80	5'619.80	3'557.35	10'879.90
Immobilisations				
Mobilier, matériel & installations	p.m.		p.m.	
Programmes informatiques	p.m.		p.m.	
TOTAL DE L'ACTIF		163'493.62		179'780.82
PASSIF				
Dettes à court terme				
Créanciers sociaux et divers		26'829.05		20'969.95
Passifs transitoires & anticipés				
- Produits encaissés d'avance	850.00			
- Charge à payer	43'790.15	44'640.15	34'406.55	34'406.55
Fonds affectés				
- Communication & visibilité	32'500.00		35'000.00	
- Projet N°1 « Ω Formation »			20'919.75	
- Projet N°2 « Ω Formation »	34'902.95	67'402.95	40'000.00	95'919.75
Réserve pour déficits futurs				
- Réserve pour déficits futurs au 01.01	28'484.57		26'768.37	
- Résultat de l'exercice	-3'863.10		1'716.20	
- Réserve pour déficits futurs au 31.12		24'621.47		28'484.57
TOTAL DE L'ACTIF		163'493.62		179'780.82

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2008

PRODUITS		2008		2007
Subventions				
- Ville de Genève			126'000.00	
- Etat de Genève	726'000.00		600'000.00	
- Communes genevoises	<u>9'800.00</u>	735'800.00	<u>14'750.00</u>	740'750.00
Subventions en nature				
Mise à disposition de locaux		115'472.00		115'472.00
Dons & cotisations				
- Entreprises et fondations	20'550.00		15'150.00	
- Dons affectés	14'475.00		44'948.55	
- Privés	<u>15'845.00</u>	50'870.00	<u>21'621.65</u>	81'720.20
Revenus propres				
Hébergements foyer	61'166.40		50'072.00	
Interventions facturées	10'726.25		3'376.60	
Participation des usagères	<u>395.00</u>	72'287.65	<u>280.00</u>	53'728.60
Autres produits				
Dissolution de provisions	14'500.00		6'060.00	
Dissolution de fonds affectés	28'516.80		-	
Produits divers ou exceptionnels	<u>5'793.35</u>	48'810.15	<u>1'051.05</u>	7'111.05
TOTAL DES PRODUITS		1'023'239.80		998'781.85

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2008

CHARGES	2008	2007
Personnel		
Salaires et charges sociales	758'504.85	732'795.85
Frais d'administration		
Frais administratifs & divers	8'716.75	10'822.65
Téléphones, fax & internet	9'347.25	9'736.45
Nouveau logiciel comptable	8'160.40	10'700.00
Matériel & consommables Info.	3'248.70	2'004.95
Montchoisy		
Loyers	115'472.00	115'472.00
Charges & intendance	18'973.25	17'003.20
Activités		
Foyer	2'487.20	3'047.35
Montchoisy	5'704.20	5'715.95
Traductions & autres frais	6'273.25	5'508.85
Sorties Mères-Enfants	3'949.30	2'673.35
Foyer		
Intendance & entretien	11'225.95	7'913.75
Projet « Ω Matériel »	-	31'298.60
Sécurité	4'397.80	4'397.80
Autres charges d'exploitation		
Frais comité & séances	920.00	1'374.85
Communic. & publications	9'547.50	4'053.00
Assurances	3'542.75	2'796.50
Honoraires extérieurs	4'115.80	1'965.00
Frais représent. & déplacement	335.20	267.60
Formation, supervisions & doc.	11'921.70	12'139.20
Dotations aux provisions	39'070.00	14'500.00
Charges sur exercice antérieur	706.45	878.75
Frais généraux divers	482.60	-
TOTAL DES CHARGES	1'027'102.90	997'065.65
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3'863.10	1'716.20

Remerciements

Au canton et à la ville de geneve qui, par leur engagement résolu, leur soutien régulier et leur confiance permettent à Solidarité Femmes de remplir sa mission d'aide sociale et psychologique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Aux communes genevoises

Carouge, Choulex, Colley-Bossy, Dardagny, Meinier, Meyrin, Puplinge.

Aux entreprises, fondations et services

Association un enfant un cadeau, Cargill International SA, Catholic Womens Club, Comtesas et Gerficom, Fondation Wilsdorf, Forum Elle, Givaudan Suisse S.A, Lions Club Genève, Cosmopolite, Lyceum Club International, Migros Genève, Paroisse Protestante Servette-Vieusesseux, Pictet & Cie, Partage Partenariat alimentaire genevois.

Aux membres et donateurs privés

Allen Simone, Allen-Gerber Jacqueline, Beer Roger, Berenstein-Wavre Jacqueline, Berkovits-Ody Laurence, Bersier Anne-Lise, Bertani Lorella, Besharaty Linda, Besson François, Beyeler Sylvie, Blanc E. Fernandez B., Blanchard-Zwahlen Christiane, Boillat Jacqueline, Boimond Pierre, Boninsegni Lynda, Bourassa Paul Raoul, Bregani Hélène, Breitler

Christine, Broto Diane, Brysz Irena, Buchs Lucienne, Budry Maryelle, Burger Sandrine, Burgisser Michel, Bernard Jacqueline, Campeas Talabardon Carolina, Campos-Fisch Lyola, Caviezel Stillwagon Catherine, Charvoz Marie-Rose, Chaudieu Anne, Colomb Weiss Isabelle, Comte Phyllis, Comte Marie-Jeanne, Cortellini René, Dami Anne-Florence, De Moerloose Corinne, De Perrot Françoise, De Puy Jacqueline, Decarro Marina, Del val Paloma, Demottaz Jean & Tuyêt-Vân, Devaud Jeanne, Dias Anne Luce, Doerig Bernice & Johann, Dumitrescu Aida, Dupenloud Hedwige, Dupraz Françoise, El Beblawi Nagwa, Fedele Claudio, Felder Dominique, Fleury Marie-Françoise, Fontaine Chantal, Fortuna Marina, Friedli Gillian, Friesecke Studte Eva, Garcia José-Manuel, Gauthier Morgane, Gavin Catherine, Germann-Nicod Isabelle, Gillioz Lucienne, Guignet Alain, Guinand Benoît, Gully Hart Paul, Guyot Megard Sylvie, Haering Albert-Luc, Horowitz Sylvie, Hostettler Josette, Joliat Victor, Kasme Knoch Tania, Kern Ilse, Kifle Asli, Lambotte Gabrielle, Landais-Lutz Véréna, Lanfranchi Michel, Langer Marcelle, Langer Olivier, Lapierre Monique, Lucchinetti Isabelle, Maret Pierre-Alain & Suzanne, Mathys Sylvie, Maury Pasquier Liliane, Mezzadonna Nicole, Nydegger Maryline,

Pamukci Eylem, Patry Michel, Payot Zen-Ruffinen Francine, Piguet Thierry, Plume Amélie, Rama Karine, Reymond Evelyn, Richardet Simone, Rielle Jean-Charles, Righetti Veltema Marion, Robert Anne C., Rodriguez Agua do Josefina, Rodrik Albert, Roth Bernasconi Maria, Ruch Lucia, Rueff Françoise, Ruiz Daniel, Schneider Brigitte, Siero Antoine, Snacker Joseph, Surber Beatrix, Talleux Denise, Tschopp Françoise, Viotto Alba, Wermelle Irah, Wessel Marie-Claire, Wicky Nelly, Wiesner-Roch Ines.

Coordination

Elisabeth Rod-Grangé
et Marie-Hélène Pierret

Graphisme

ATELIER XL, Thomas Grand

Impression

Imprimerie La Genevoise

Solidarité Femmes

46, rue de Montchoisy

1207 Genève

tél. 022 791 10 10

fax 022 718 78 30

CCP 12-2961-6

Bus 2 et 6 :

Arrêt «Vollandes»

Bus 9 :

Arrêt «31 Décembre»



www.solidaritefemmes-ge.org